

Communiqué de presse :

PFAS dans l'eau potable – derniers résultats

Association des chimistes cantonaux de Suisse, 12.10.2023

Fabriquées par l'industrie depuis des décennies, les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) forment un groupe de produits chimiques difficilement dégradables. Parmi elles, on peut citer les PFOS (acide perfluorooctane sulfonique et ses sels) et les PFOA (acide perfluorooctanoïque et ses sels), deux composés entièrement fluorés. En raison de leurs propriétés techniques, ces deux substances ont été utilisées pendant de nombreuses années dans divers processus et produits industriels, notamment dans les textiles, les appareils électroniques, les enduits pour le papier, les peintures, les mousses anti-incendie et les farts. Elles se distinguent par leur stabilité biologique, chimique et thermique ainsi que par leurs propriétés hydrofuges et antigraisse. Bien que l'UE ait entre-temps largement interdit l'utilisation des PFOS et des PFOA afin de réduire les risques potentiels pour la santé et l'environnement, ces substances sont toujours décelées dans l'environnement, la chaîne alimentaire et le corps humain.

Les PFAS s'accumulent notamment dans les aliments d'origine animale et l'eau potable. Des valeurs maximales pour certaines PFAS, tels les PFOS et les PFOA, ont déjà été définies dans l'ordonnance sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD). L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) prévoit par ailleurs de reprendre la valeur maximale applicable à la « somme PFAS » introduite dans la directive de l'UE sur l'eau potable 2020/2184. Englobant 20 PFAS considérées comme préoccupantes pour l'eau destinée à la consommation humaine, cette valeur maximale cumulée a été fixée à 0,1 µg/l.

Des analyses menées par les laboratoires cantonaux ces trois dernières années ont révélé que, en Suisse, l'eau potable pouvait contenir des PFAS. L'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) a réalisé en 2023 une évaluation complète sur la présence de PFAS dans l'eau potable en Suisse. Ses objectifs ? Se faire une idée de la situation à l'échelle nationale et pouvoir, si nécessaire, prendre des mesures avant même l'introduction de valeurs maximales plus strictes.

Campagne 2023 de l'ACCS sur l'eau potable : résultats

Cinq laboratoires cantonaux ont analysé 564 échantillons d'eau potable prélevés dans toute la Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Ces prélèvements couvraient l'approvisionnement en eau potable d'environ 70 % de la population suisse.

Les analyses n'ont décelé aucun résidu de PFAS dans 306 échantillons (54 %). Tous les échantillons étaient conformes aux valeurs maximales qui figurent dans l'OPBD. Seuls cinq échantillons sur 564 (0,9 %) dépassaient la valeur maximale européenne (directive sur l'eau potable 2020/2184) pour la « somme PFAS » (0,1 µg/l), qui n'est à l'heure actuelle pas contraignante en Suisse. À noter que des voies d'apport ponctuelles de PFAS, comme les terrains d'entraînement à la lutte contre le feu, peuvent souvent expliquer une légère augmentation des teneurs mesurées.

Les résultats indiquent que l'eau potable issue des eaux souterraines présente des valeurs de PFAS légèrement plus élevées que celle provenant des eaux de surface. Le bilan de cette campagne est comparable aux chiffres obtenus par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans ses analyses des eaux souterraines.

Et ensuite ?

Les laboratoires cantonaux compétents ont informé les distributeurs d'eau des résultats. Ils ont recommandé aux cinq distributeurs d'eau potable concernés par une teneur en PFAS supérieure au futur plafond « somme PFAS » de 0,1 µg/l d'en avertir les consommateurs. Étant donné que la Confédération devrait reprendre les valeurs maximales plus strictes de l'UE, les distributeurs d'eau seront dans l'obligation de déterminer quelles mesures leur permettront de respecter la nouvelle valeur maximale cumulée.

Si la campagne s'est soldée par un constat réjouissant en ce qui concerne les résidus présents dans l'eau potable en Suisse, l'ACCS estime cependant que des substances difficilement dégradables ne devraient pas se retrouver dans l'environnement, et encore moins dans l'eau potable. Ce n'est qu'en protégeant consciencieusement les ressources en eau potable que l'on peut éviter des processus de traitement de l'eau complexes et coûteux. Les distributeurs d'eau potable et l'ACCS maintiendront un suivi régulier de l'évolution des teneurs en PFAS de l'eau de nos robinets.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à :

Pour la Suisse alémanique : Peter Brodmann, chimiste cantonal BL, tél. +41 (0)61 552 20 07

Pour la Suisse romande : Patrick Edder, chimiste cantonal GE, tél +41 (0)22 546 56 00

Pour la Suisse italienne : Nicola Forrer, chimiste cantonal TI, tél. +41 (0)91 814 61 14